



MAIRIE DE PECY
CONSEIL MUNICIPAL DU 01/04/2019
COMPTE RENDU SUCCINCT

Département Seine et Marne 77

2A rue du Prieuré : 77970 Pécy
Tel : 01 64 01 52 10
commune-de-pecy35@orange.fr

Présents : Messieurs B GAINAND, R SCALIA, A RODRIGUES, P JOLY
Messieurs E BOYER, C CHAUVIN, G VERCRUYSSSE
Mesdames REGUEME, V TOUSCH, F TROISVALLETS

Absents excusés D ANSTETT, A MARQUES, E NONAT,

Secrétaire : Cyrille CHAUVIN

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire, Président de séance sollicite la modification de l'ordre du jour par

***Modification** sur la terminologie du point inscrit à l'ordre de jour portant sur la cession du terrain cadastré D572 à savoir « Autorisation au maire de vendre le terrain cadastré D 572, d'en assurer la mise en œuvre, de la conclure via la signature de l'acte notarié qui y sera rattaché ainsi que toutes les pièces administratives associés » en lieu et place de « Autorisation au maire de signer l'acte notarié rattaché à la cession et pièces administratives associées »*

***Ajout** portant sur la reprise de la délibération 2018-61 Projet de cantine Elaboration d'un contrat rural (suite à une demande de la DDGFIP, M LUZI)*

***Ajout** portant sur la reprise de la délibération 2018-68 VOIRIE – Sollicitation de subvention auprès du Département de Seine et Marne pour l'équipement de panneaux électroniques d'information afin d'y inclure frais de raccordement énergie de chacun d'un mobilier urbain*

***Ajout** portant PATRIMOINE – Acquisition des parcelles C110 et C111*

10 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention , ces modification et ajouts à l'ordre du jour arrêté sur convocation du 21/03/2019 sont approuvés, les sujet seront abordés.

Après échange et délibération, les membres présents et représentés du conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVENT

• Service Eau et Assainissement – Comptabilité M49
→ le compte de gestion de l'exercice 2018 tenu par la receveur municipal

• Service Général – Comptabilité M14
→ le compte de gestion de l'exercice 2018 tenu par la receveur municipal

→ la délibération du conseil communautaire du Val Briard en date du 20 mars 2019 adoptant le montant de l'attribution de compensation définitive 2018 d'une valeur, pour PECY, de 179 562 €

DECIDENT les reprises de résultats de l'exercice 2018 comme suit :

- Service Assainissement – Comptabilité M49
→ Maintient, à la section exploitation, son excédent, s'élevant à 142 181,42 €
- Service Général – Comptabilité M14
→ Maintient, à la section fonctionnement l'excédent, s'élevant à 286 924,78 € (compte d'affectation 002)
→ Affectation, à la section investissement, la somme s'élevant à 30 882,34 € (compte d'affectation 1068)

DECIDENT

→ de ne voter aucune surtaxe assainissement en M49 pour l'exercice 2019

→ de maintenir les taux communaux des taxes tels que les années antérieures, à savoir :

TH 8,83 % ; TFb 14,37 % ; TFnb 33,94 %

→ de modifier la délibération 2018-61 portant sur l'élaboration du contrat rural pour le projet cantine afin d'intégrer dans le coût de l'opération ceux portant sur les achats de mobilier et des équipements de cuisine

→ de modifier la délibération 2018-63 portant sur la demande d'aide financière du Département au titre du FER 2019 afin d'intégrer dans le coût de l'opération les frais de raccordement énergie des panneaux électroniques d'information

VOTENT

- Service Général – Comptabilité M14

→ les subventions communales suivantes

Imputation	Organismes ou nom du tiers	Montant
657362	CCAS	3 100 €
6574	Le Grenier 77 (épicerie solidaire)	800 €
6574	Association « Les Restos du Cœur »	400 €
6574	Association Jeunes Sapeurs Pompiers	450 €
6574	Foyer Rural de Pécy et Environs	4 500 €
6574	Comité des Fêtes	2 300 € (*)
6574	AMPA (Association des Mécaniciens Pilotes d'Aéronefs Anciens)	600 €
6574	Cabinet d'ostéopathie - Floris LAFAYE	1 079 €

(*) à titre d'avance, 1 500 € ont été mandatés au comité des fêtes (délibération 2018-63 du 12/12/2018)

→ le budget primitif 2019 qui s'équilibre, à la somme de,

- en section de fonctionnement 951 569,78 €
- en section d'investissement 1 856 132,55 €

- Service Assainissement – Comptabilité M49

→ le budget primitif 2019 qui s'équilibre :

- en exploitation 248 857,42€
- en investissement 306 596,49 €

AUTORISENT LE MAIRE

→ à mettre en vente le terrain cadastré D 572, au prix de vente le plus élevé en corrélation avec le marché immobilier actuel

→ suite à une volonté de partie de propriétaires en indivision des parcelles C110 et C111 d'une superficie de 3 568 m² pour une cession à la commune à l'euro symbolique, à poursuivre les tractations avec l'autre propriétaire en indivision pour une cession à la commune dans les mêmes termes

DESIGNENT

→ au sein du S2E77 (syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais) M Bruno GAINAND, délégué titulaire et M Alain RODRIGUES (délégué suppléant) pour représenter la commune lors de ses assemblées (décisions annulant et remplaçant celles en date du 12/12/2018 – désignation à scrutin public – à voix haute)

PECY, le 02 avril 2019

Le Maire, Bruno GAINAND

